



Acte n° 2023C104

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 JUIN 2023

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :
En exercice :	45	Le 25/05/2023
Présents :	29	
Pouvoirs :	13	
Votants :	42	

Le 1<sup>er</sup> Juin 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents :** Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Sandrine REY (remplaçante de Daniel DOMPOINT), Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés :** Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Ingrid BESSON (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Fablen BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Armand CHAUMONT (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Elise DIENNET (Pouvoir Gilles GARNIER), Daniel DOMPOINT (Remplacé par Sandrine REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Richard SIMMINI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

**Secrétaire de séance :** Richard PACCAUD.

**OBJET :** PETITE ENFANCE- Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la commune de Parcieux

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2122-20,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1311-2 à L 1311-4-1 et L 2224-32,

Mme Christine FORNES, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, la petite enfance et l'insertion professionnelle, explique au conseil qu'il convient, à l'occasion de l'avènement de la future Délégation de Service Public en matière de petite enfance, de clarifier les conditions de la mise à disposition de la CCDSV du local sis 52 route de Genay à Parcieux abritant la micro-crèche « Par-ci Par-là ».

Le local est mis à disposition par la commune de Parcieux au titre d'une convention en date du 23 décembre 2013 alors conclue avec la Communauté de Communes Saône Vallée (CCSV). Cette dernière prévoit notamment au second alinéa de son article 3 le versement à la commune d'un loyer de 600 euros par mois indexé sur l'indice de référence des loyers et dû par le gestionnaire de la crèche.

Mme Christine FORNES, explique que l'imputation du loyer au gestionnaire compliquerait le fonctionnement des futures délégations de service public en obligeant l'attributaire de la délégation de service public à obtenir, en plus, un droit d'occupation des locaux propriété de la commune.

Afin de régulariser et clarifier la situation, Mme Christine FORNES propose la conclusion d'un Bail Emphytéotique Administratif entre la commune de Parcieux, bailleur, et la CCDSV, emphytéote. Le projet de Bail Emphytéotique Administratif figure en annexe de la présente délibération.

Ce bail, conclu pour une durée de 20 ans à compter du 21 août 2023, permettra à la Communauté de Communes d'autoriser, directement, le futur gestionnaire à occuper les locaux de la crèche dans le cadre de la délégation de service public.

Le montant du loyer mensuel versé par la CCDSV à la Commune de Parcieux s'élève à 650,00 euros et sera révisé au premier janvier de chaque année sur la base de l'indice des du coût de la construction publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de la conclusion d'un Bail Emphytéotique Administratif ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes du Bail Emphytéotique notarié annexé à la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer ladite convention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal 2023 et suivants.

A Trévoux, le 01/06/2023

Le Secrétaire de séance  
Richard PACCAUD

Le Président,  
Marc PECHOUX

